

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 février 2023 s'est réuni en session ordinaire lundi 20 février 2023 à 20 heures, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfoufou, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Secrétaire de séance : Sandra Roche

M le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

Tarif vente de carte de stationnement

Délibération ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

I - APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2022

Certains points du procès-verbal sont revus et corrigés avant sa diffusion.

II - ATTRIBUTION DES PRIMES COMMUNALES A L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION D'HABITAT

Le conseil municipal vote l'attribution d'une prime de 6 500€ destinée à l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat). Les objectifs de cette opération sont les suivants : lutter contre l'habitat indigne et dégradé, améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique, permettre le maintien à domicile de la population âgée ou handicapée et lutter contre la vacance.

Cette Opération a débuté le 1^{er} janvier 2023. Elle permettra aux propriétaires occupants et bailleurs, sous réserve de satisfaire les conditions d'éligibilité, de bénéficier d'un accompagnement, de conseils gratuits et d'aides financières pour leurs travaux.

III - FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de fermer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe du fait d'une démission, et un poste d'adjoint technique principal du fait d'un départ à la retraite. Voté à l'unanimité

IV - EMPRUNT POUR L'ACHAT DE MATERIEL COMMUNAL

Afin de financer l'achat de matériel technique (épareuse), un emprunt va être contracté auprès du Crédit Agricole. Le montant emprunté sera de 38 000€ sur une durée de 7 ans, au taux fixe de 3.6% pour une échéance trimestrielle de 1 541.38€ et un coût total de 43 158.73€.

V - EMBAUCHE D'UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Après avoir diffusé le poste via différents organismes et canaux de communication, une session de recrutement a été ouverte et 6 candidats ont été reçus.

Une candidature a été retenue, et fera l'objet d'un contrat de travail pour une durée déterminée (du 03 avril au 31/10/2023) pour occuper la fonction d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique).

VI - ORGANISATION DU WEEK-END INSOLITE

Animation touristique à l'échelle de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

La coordination et la communication sont assurées par l'office du tourisme Sarlat Périgord Noir et chaque commune a la charge de la surveillance et du bon déroulement des visites des participants sur le lieu insolite choisi.

Le petit déjeuner avec accueil de la presse et des participants aura lieu dans notre commune sous la halle.

Les élus et quelques membres bénévoles d'associations devront assurer une permanence sur la propriété du Fort « Allée Notre Dame du Fort », lieu insolite choisi par la commune.

Un dîner est organisé le samedi soir au château de Saint Vincent le Paluel.

La clôture du rallye et la remise des récompenses se fera à 17h00 le dimanche 02 avril sur la place de la Liberté à Sarlat.

VII - ADRESSAGE

L'adressage est à présent terminé.

Il convient aujourd'hui de faire certaines mises à jour et notamment la prise d'une délibération pour nommer une voie oubliée : Impasse Rouchon. Voté à l'unanimité

VIII - SITE INTERNET

Deux devis de refonte ou de confection d'un nouveau site ont été confrontés et le choix s'est porté sur l'Agence ALIOKI. Le nouveau site sera opérationnel fin avril.

IX - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SAUVEGARDE ET PROTECTION DES ANIMAUX (SPA)

Le renouvellement de la convention avec la SPA est voté à l'unanimité, le montant est fixé en 2023 à 0.90€ par habitant.

X - SIGNATURE DU CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le contrat assurance statutaire du personnel pour 2023 est renouvelé.

Monsieur le Maire explique que les contrats relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

XI - POINT PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Les travaux se poursuivent au niveau de la communauté de communes et des services locaux de l'Etat. Plusieurs points restent en discussion.

XII - POINT TRAVAUX

Tout le réseau irrigation a été revu et remis en état de fonctionnement (40 000m³ d'eau n'ont pas été facturés, soit 20% de la quantité d'eau totale dépensée, des recherches sont en cours)

Des travaux de voirie ont été réalisés ou sont prévus dans les prochaines semaines, dans la plaine, sur la voie romaine à Labrot et à Gaillardou.

Le système d'arrosage des jardinières va être complètement revu afin qu'il soit parfaitement opérationnel pour la saison.

L'accès au BIT (bureau d'information touristique) va être aménagé en béton désactivé.

XIII - JOURNEES DES TERROIRS GOURMANDS 2023

Les prochaines journées des Terroirs Gourmands auront lieu lundi 21 et mardi 22 août 2023 sous l'organisation de l'association du Lions Club de Sarlat.

La commune de La Roque Gageac octroie à cette association, l'autorisation d'occuper le domaine public autour de la halle pour la réalisation de cette manifestation.

XIV - TARIF VENTE DE CARTE DE STATIONNEMENT

Il est proposé de rendre les cartes de stationnement des résidents gratuites, cette proposition est adoptée.

XV - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Ouverture d'1/4 des dépenses du budget de l'année N-1 sur le prochain budget. Soit = 103 000€ à répartir aux opérations existantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.